



Tencin 2020



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N° 6

OCTOBRE 2022

LE MOT DU MAIRE



Je souhaite tout d'abord une très bonne rentrée à nos élèves, nos enseignants et nos associations.

Une rentrée qui s'annonce très difficile dans un climat social tendu, avec le spectre d'une nouvelle crise sanitaire, la guerre en Ukraine et le dérèglement climatique.

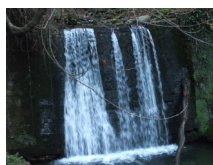
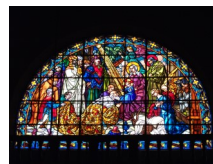
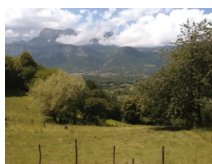
Comme vous avez pu le constater, l'actualité est marquée par une forte inflation, une augmentation importante des coûts de l'énergie, des matières premières et des produits de première nécessité qui pèsent lourdement sur notre pouvoir d'achat. Les collectivités ne sont pas épargnées.

Nous sommes déjà confrontés à la dégradation de nos budgets sur l'ensemble de nos dépenses et recettes du fait de ces hausses mais aussi par les aides de nos partenaires qui tardent à se réaliser ou qui sont inférieures à nos attentes.

Dans ce contexte peu rassurant, nous devons nous montrer rigoureux sur notre gestion au quotidien, mais nous serons toujours présents pour vous accompagner dans vos démarches, pour répondre à vos questions et vous aider dans la solution à vos problèmes.

Bonne rentrée.

François Stefani



Attention à l'ambroisie

L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) et l'Ambroisie à épis lisse (*Ambrosia psilostachya*) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Le pollen émis par plusieurs ambrosies est hautement allergisant pour l'homme et entraîne diverses réactions allergiques. Elles peuvent toucher n'importe quel individu, à tout âge.

Le pollen d'ambroisie à feuilles d'armoise, émis de fin juillet à début octobre selon les conditions météorologiques, est très allergisant, quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont chacune d'emblée isolées, ou le plus souvent c'est l'association de 2 ou 3 symptômes chez la même personne :

- ▶ **RHINITE** (dans 90% des cas) : éternuements en salves avec démangeaisons du nez qui coule beaucoup et se bouche
- ▶ **CONJONCTIVITE** (75%) : les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils démangent
- ▶ **TRACHÉITE** (50%) : toux sèche
- ▶ **ASTHME** (50%) : difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles
- ▶ **URTICAIRE** (10%) : rougeur, œdème, démangeaisons.

Les symptômes sont saisonniers (globalement d'août à octobre, avec un pic en septembre) et d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé et persiste pendant plusieurs jours. Survenant à l'automne, la tendance évolutive est une plus grande fragilité vis à vis des infections respiratoires hivernales, avec la pérennisation de l'inflammation et de l'hyperréactivité bronchique.

Que faire ou comment réagir lorsque l'on constate la présence d'ambroisie ?

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie.

L'objectif de cette lutte contre l'ambroisie est d'INTERROMPRE LE CYCLE DE L'AMBROISIE en :

Empêchant la plante de produire du pollen pour limiter les allergies

Empêchant la plante de produire des semences pour limiter l'invasion

Il est indispensable de poursuivre les actions de lutte sur plusieurs années pour éradiquer la plante.

Ces préconisations concernent l'ambroisie à feuilles d'armoise et l'ambroisie trifide.



Stade plantule



Stade végétatif



Stade floraison

Datura = danger

Le datura (*Datura stramonium*) est une plante herbacée, que l'on retrouve dans les champs et qui contient, en particulier dans ses graines, des alcaloïdes. Les alcaloïdes sont des substances naturelles d'origine végétale, utilisées en pharmacologie pour leurs propriétés thérapeutiques, mais qui peuvent aussi être très toxiques si la dose produisant des symptômes est dépassée ou lors de prises répétées.

Le datura est une plante toxique renfermant des alcaloïdes dérivés de l'atropine, dont la consommation peut entraîner des symptômes similaires à ceux d'une intoxication aiguë par l'atropine.



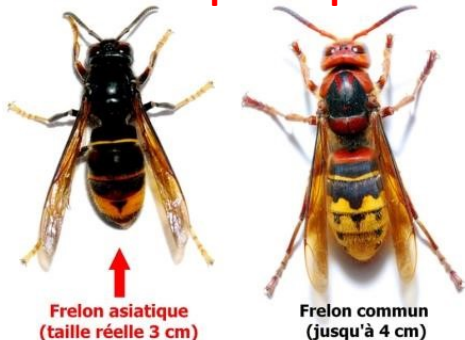
Rappel sur les dangers du raisin d'Amérique

L'odeur du raisin d'Amérique est désagréable et toute la plante est globalement toxique : tige, racine, baies, par ingestion mais aussi par contact avec les feuilles ou la sève. Ingéré à haute dose, le raisin d'Amérique peut s'avérer mortel comme purgatif toxique.



Ces deux plantes invasives et toxiques qui prospèrent sur la commune, sont à éradiquer pour éviter tout risque d'intoxication.

Frelon asiatique ou pas ?



Le 23 septembre, un nid de frelons assez volumineux a été détruit. Les frelons avaient élu domicile dans les garages communaux à l'entrée du parc Pré Sec, près des écoles.

La mairie a reçu plusieurs signalements ces derniers jours. Nous insistons sur la vigilance de chacune et de chacun et demandons aux habitants de contacter la mairie dès le repérage et la localisation précise d'un nid. La collectivité prendra en charge la neutralisation des nuisibles situés dans l'espace public et orientera les propriétaires vers les entreprises spécialisées présentes sur notre territoire.

Tencin 2020 n° 6 - octobre 2022

PUB...

Fabrice NOVIANT
ST ISMIER
POUR UNE INTERVENTION
" DARE - DARD "

06 88 15 69 79

Destruction de nids de guêpes et frelons
Desinsectisation de toitures et terrasses

www.sosguêpes38.fr **TARIFS FORFAITAIRES**

Vie pratique



Ce dispositif est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «00 Emploi et Inclusion - 2014-2020

Accompagnement des demandeurs d'emploi adultes, mise en relations avec des entreprises qui recrutent, conseil ressources humaines pour les TPE/PME,

L'équipe du PLIE du Grésivaudan est à votre écoute

Accompagnement des demandeurs d'emploi adultes :

Vous avez plus de 26 ans, vous êtes à la recherche d'emploi et souhaitez bénéficier d'un accompagnement individualisé ?

- Les chargé-e-s d'accompagnement du PLIE du Grésivaudan vous aident à faire le point sur vos compétences et à préciser votre projet professionnel pour mieux vous accompagner dans votre recherche d'emploi. Ils et elles vous reçoivent à Domène, Villard Bonnot, Bernin, au Plateau des Petites Roches et à Pontcharra.
- Pour plus d'informations **contactez le PLIE** au 04 57 38 05 88 ou par mail plie@le-gresivaudan.fr

Mise en relations avec des entreprises qui recrutent

Vous avez plus de 26 ans, vous êtes à la recherche d'emploi dans le bâtiment, les travaux publics, les espaces verts ou le nettoyage ?

- Des opportunités d'emploi existent au sein des entreprises qui interviennent dans le Grésivaudan
- **Contactez Nicolas Rautureau**, chargé de relations entreprises du Grésivaudan. Tél : 06 26 58 76 89 ou mail : nrautureau@le-gresivaudan.fr

Conseil RH pour les TPE et PME

Vous êtes dirigeant-e d'une TPE ou d'une PME, vous avez des difficultés à recruter ou avez besoin d'un appui dans la fonction ressources humaines ?

- Après l'évaluation des besoins de votre entreprise, la chargée d'appui RH aux TPE et PME du Grésivaudan saura vous conseiller pour accompagner vos projets de recrutement. Elle vous aidera à mobiliser les dispositifs d'appui à la fonction RH et pourra vous proposer de participer à un réseau d'entreprises afin de partager les bonnes pratiques et résoudre les difficultés.
- **Contactez Bernadette Edel**, chargée d'appui RH aux TPE et PME au 06 23 83 01 34 ou par mail : bedel@le-gresivaudan.fr

Adopter une consommation énergétique responsable, c'est possible !



Dans un contexte de fragilité d'approvisionnement électrique, la France fait face à une situation inédite qui nécessite une vigilance particulière. Les actions de chacun visant à maîtriser sa consommation électrique, sont précieuses. La démarche « EcoWatt » vous donne les moyens d'agir lors des pointes de consommation.

Pour éviter les coupures d'électricité, des solutions existent, chaque Français peut s'impliquer en adoptant des gestes simples au bon moment. Grâce à un système d'alerte qui indique en temps réel le niveau de la sécurité d'approvisionnement « Ecowatt » permet à tous (particuliers, entreprises, collectivités) de maîtriser et adapter sa consommation d'énergie.

Découvrez comment alléger vos factures et votre consommation en suivant la méthode « Ecowatt » !

Véritable météo de l'électricité, l'outil permet de mesurer à chaque instant le niveau de consommation pour l'ensemble des régions. En vous inscrivant à l'alerte vigilance coupure, vous serez averti par SMS en cas de risque de coupure. Le dispositif envoie en temps réel des signaux de couleur qui guident le consommateur pour adopter les bons gestes et savoir à quel moment réduire sa consommation :

Vert : la consommation est raisonnable.

Jaune : la consommation est élevée, il faut la modérer. Une alerte sms « vigilance coupure » est envoyée pour inciter chaque citoyen à réduire ou modérer sa consommation.

Orange : le système électrique est en tension, les éco-gestes citoyens sont alors préconisés.

Rouge : le système électrique se trouve dans une situation très tendue ; si nous ne baissions pas notre consommation, des coupures ciblées sont inévitables. Chacun est alors invité à adopter tous les éco-gestes.

L'ambition d'Ecowatt vise à prévenir de manière individuelle de l'état de l'approvisionnement d'électricité et à mobiliser collectivement la population d'un même territoire afin d'éviter d'éventuelles coupures.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour être averti en cas d'un pic de consommation, il suffit de s'abonner gratuitement par mail sur le site :

<https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure> ou sur les réseaux sociaux.

Ecowatt vous aide à mieux consommer l'électricité au quotidien par une consommation responsable, chacun de nous à un rôle à jouer en contribuant à accélérer la transition énergétique et à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

En plus de sa fonctionnalité d'alerte, « Ecowatt » met à disposition l'information nécessaire pour consommer mieux et moins, en contrôlant sa consommation d'électricité. Ainsi, en adoptant « Ecowatt » vous devenez parties prenantes d'une consommation responsable.

Quels gestes simples adopter au quotidien pour réduire sa consommation d'énergie ?

Éteignez le chauffage d'une pièce en cours d'aération.

Décalez l'utilisation de vos appareils.

Privilégiez les modes éco du lave-linge et du lave-vaisselle.

Ne laissez aucun appareil en veille (box, TV, ordinateur, console de jeux, etc).

Limitez le nombre de lumières allumées dans une pièce.

Éteignez complètement votre ordinateur et votre écran en fin de journée.

Plus d'infos sur <https://www.monecowatt.fr/ecogestes>

LE SAVIEZ-VOUS ?



Une variation d'un degré à la baisse en hiver a un impact de 2 400 MW, soit l'équivalent des besoins des villes de Marseille et de Lyon réunies.

Au travers d'outils comme « Ecowatt », l'Ademe propose de nombreux conseils faciles à mettre en place et à la portée de tous pour aider les Français à réduire leur consommation d'électricité.



L'aventure d'une vie

L'Aventure d'une Vie est une association bienveillante dédiée aux parents et aux jeunes enfants (de 0 à 6 ans). Mathilde, maman imparfaite de 2 petites filles, a créé l'association en avril dernier afin de vous proposer à vous, futurs, jeunes (et moins jeunes) parents, autant de douceurs et de bienveillance que vous en offrez à vos enfants. Avec l'association, elle vous propose :

- des ateliers famille en weekend proposant des activités « clés en main » : on voit toutes et tous des supers idées d'activités passées sur les réseaux sociaux, mais le manque de matériel, de temps et surtout la mise en place et le rangement peut nous décourager. L'Aventure d'une Vie vous propose ces activités en format « clés en main » : vous n'avez rien d'autre à faire que de profiter du moment

- des ateliers dédiés aux plus jeunes enfants en semaine, ouverts aux parents et assistantes maternelles, dédiés à l'éveil des 0-3 ans,

- des tables rondes, cercles et soirées papotages dédiés aux parents (d'enfants de tout âge) et futurs parents sur tous les thèmes que vous souhaitez aborder.

L'Aventure d'une Vie a pour vocation de proposer des moments de partage, de bien-être et d'amusement et de créer du lien entre nous tous, parents et enfants !

Adhésion : - Année : 1 enfant 30 € 2 enfants et plus : 40 €- Trimestre : 1 enfant 10 € / 2 enfants et plus : 15 €.

L'adhésion permet d'accéder aux 2 ateliers mensuels et d'avoir un tarif préférentiel pour les tables rondes.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur  l.aventure.dune.vie  l.aventure.dune.vie

ou par mail à laveduredunevie.asso@gmail.com



Bornes de recharge électrique

Dans le cadre du déploiement régional des bornes de recharge électrique géré par TE38 (Territoire Energie 38), la commune avait émis le souhait de compter parmi ce dispositif.

Après étude de notre dossier, nous avons le plaisir de vous informer que celui-ci a été retenu pour l'installation d'une eborn accélérée (22/24kW) au parking de la plaine de jeux Pré Sec. Cet emplacement regroupe de nombreux avantages en proximité.

Le coût de cette installation (réseaux pour un montant de 3700 €) sera entièrement supporté par TE38. Les travaux vont être rapidement ordonnés mais nous n'avons à ce jour pas de délai de réalisation.



Très haut débit

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique pour le THD, nous rappelons que notre commune n'a initialement pas été classée dans les communes prioritaires au regard de notre débit jugé satisfaisant (20 Mo/s), contrairement aux communes avoisinantes. En parallèle, de nombreux retards ont été engendrés pour ce déploiement sur toute la région indépendamment du planning initial. À ce jour seulement 185 000 prises ont été déployées sur un total de 455 000 prévues pour la fin 2024.

D'ici la fin de l'année, il sera établi le planning pour 2023. Nous ne savons pas à ce jour si nous en ferons partie ou si nous devons attendre 2024.

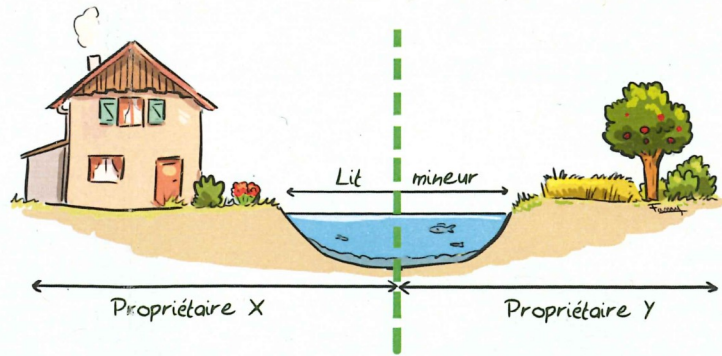


Vous êtes propriétaire riverain d'un cours d'eau

Jusqu'où êtes-vous propriétaire ?

Si vous êtes propriétaire d'un terrain au bord d'un cours d'eau, vous êtes propriétaire de sa berge et de la moitié du lit de celui-ci (cf. article L215-2 du Code de l'Environnement). Vous êtes ainsi en charge de l'entretien et de toute opération qui aurait lieu sur votre parcelle.

Les articles L215-1 à L215-6 du Code de l'Environnement déterminent les différents droits des propriétaires riverains.



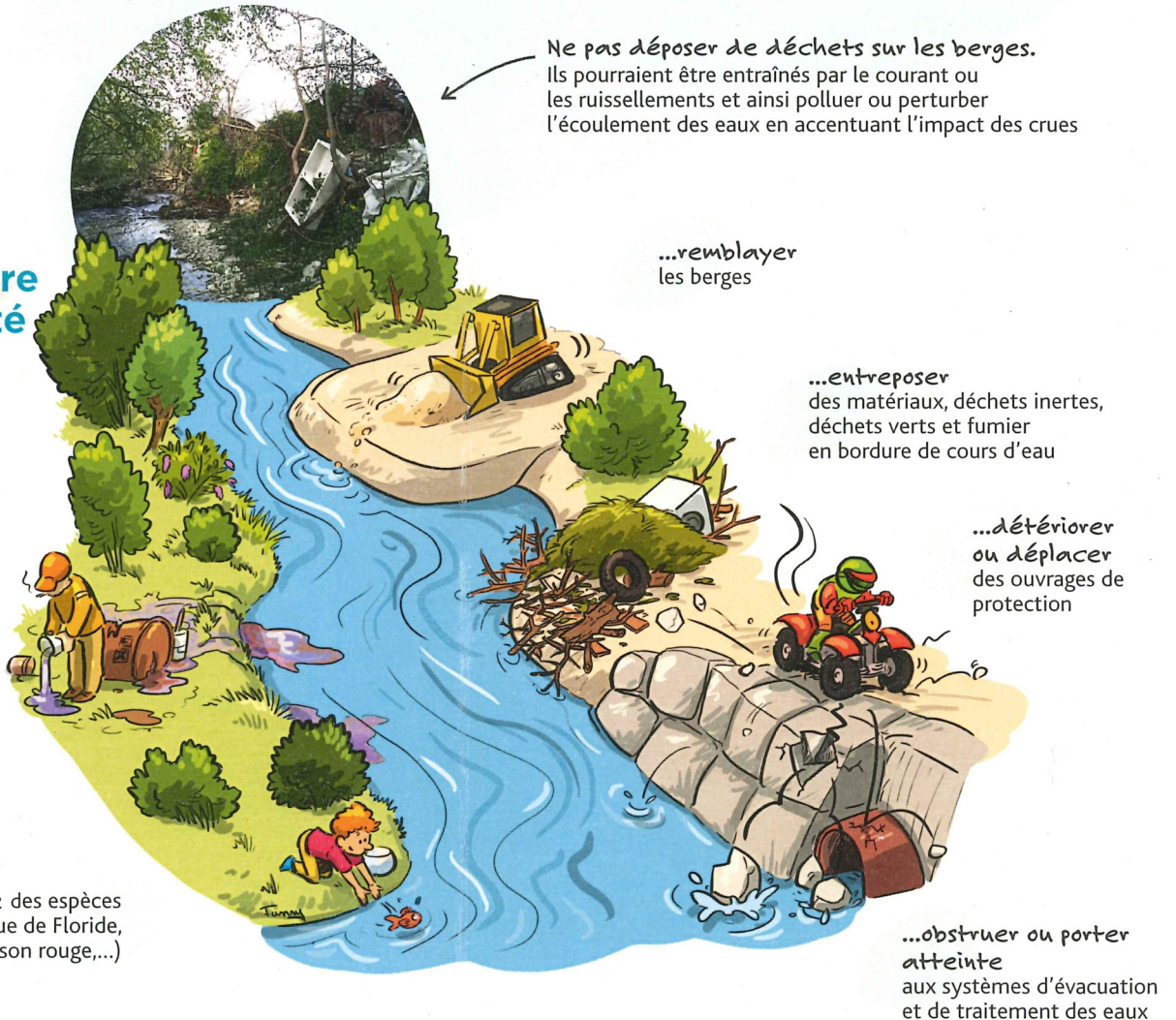
À l'exception de l'entretien courant, certains travaux nécessitent un accord préalable des services de la police de l'eau (DDT).
Plus d'info sur : www.isere.gouv.fr

Pour une rivière en bonne santé Évitez de...

...désherber chimiquement près du cours d'eau

...déverser dans le sol ou dans les eaux des substances de nature à les polluer

...introduire des espèces nuisibles (tortue de Floride, poisson rouge,...)



Ne pas déposer de déchets sur les berges. Ils pourraient être entraînés par le courant ou les ruissellements et ainsi polluer ou perturber l'écoulement des eaux en accentuant l'impact des crues

...remblayer les berges

...entreposer des matériaux, déchets inertes, déchets verts et fumier en bordure de cours d'eau

...détériorer ou déplacer des ouvrages de protection

...obstruer ou porter atteinte aux systèmes d'évacuation et de traitement des eaux

Plus d'informations sur symbhi.fr/pour-sinformer

Aménagement de la rue du Martinet et de la rue des Béalières

La réfection des rues du village continue, la rue du Martinet a été entièrement repensée avec des aménagements pour piétons et aires de repos. Cette rue sera en sens unique de l'avenue du Grésivaudan (RD 523) à la rue des Béalières sauf pour les ayants droit.

Quant à la rue des Béalières, une première tranche a transformé cette voirie en vélorue entre le pont SNCF et le «Pont rouge» qui mène à la route de La Terrasse. Cette voirie est en sens unique (sauf pour les deux roues non motorisés) depuis le pont, et les cycles sont prioritaires.

Les ayants droit peuvent circuler avec tout véhicule dans les deux sens.

Par ayant droit, on entend les riverains et les exploitants dont l'habitation ou/et les terrains sont desservis par cette route, les véhicules de livraison, ambulances, des médecins, des pompiers et de la police ou de la gendarmerie.

Une attestation pour les riverains pourra être demandée à la mairie afin de ne pas être exposé à une contravention de 135 € et la perte de 4 points sur le permis de conduire.



Rue des Béalières



Rue du Martinet

Les stations communautaires préparent leur ouverture pour cet hiver

Si le contexte énergétique pose question, les équipes des stations communautaires :

Le Collet, Les 7 Laux et Le Col de Marcieu travaillent sur différentes solutions qui permettront de rationaliser leur consommation d'énergie tout en proposant des activités de glisse de qualité.

Mais nos stations communautaires n'ont pas attendu la crise énergétique ni la consigne gouvernementale de réduction de la consommation énergétique d'ici 2 ans de -10% (et si possible dès cet hiver), pour gérer au plus juste leurs consommations. Concrètement, toutes les mesures imaginables sont à l'étude pour accentuer les efforts : diminution de la vitesse d'exploitation des remontées mécaniques, diminution du nombre d'équipements périphériques (ex. bornes de contrôle d'accès), modification des horaires d'ouverture de certaines remontées... pour s'adapter au plus proche de la fréquentation en temps réel et ne consommer que le strict nécessaire.

La sobriété énergétique est au cœur de nos préoccupations dans tous nos équipements communautaires dont les stations où les équipes du Collet, des 7 Laux et du Col de Marcieu sont d'ores et déjà sur le pont pour préparer la saison hivernale et accueillir les skieurs dès le mois de décembre !



Pour des transports collectifs efficaces pour nos communes



Le collectif des usagers des transports (notamment les lignes de bus X02 et T86), citoyens, élus, réunis à Tencin le 29 septembre dernier, a pu faire un état des lieux objectif de la situation de la desserte des communes de Champs près Frogès, La Pierre et Tencin.

La mobilisation du 5 juillet 2022 contre la fermeture annoncée de la ligne T86 sur ce tronçon s'est avérée assez efficace. Les usagers ont ainsi obtenu que soient maintenus quelques services en journée et le week-end malgré la suppression de 2 services le matin vers Grenoble et 2 services en soirée pour le retour.

Cependant, en dépit de ce sauvetage, la situation est loin d'être satisfaisante et l'impact sur la vie des usagers se fait durement sentir :

Départs trop matinaux, retours tardifs, temps de trajet rallongés, difficulté des chauffeurs à tenir les horaires indiqués, incohérences

dans le schéma de transport entre la X02, la T86 et la G4 (notamment le manque de liaisons entre Goncelin et les autres communes de la ligne, passages de la X02 se rendant à vide au dépôt de Goncelin en traversant nos communes...).

Ces dysfonctionnements conduisent de plus en plus de personnes à avoir recours à leur véhicule personnel. Cela représente une dépense supplémentaire non négligeable et compromet la qualité de l'environnement... alors que l'enjeu climatique impose de trouver des solutions alternatives à la voiture et que la circulation automobile engorge la vallée.

Pour les usagers actuels et futurs, pour ceux qui ont renoncé à utiliser les transports publics en raison de ces difficultés, le collectif a décidé de s'adresser aux « grands élus » chargés de la circonscription (sénateurs de l'Isère, député de notre circonscription, vice-présidente du SMMAG), afin de solliciter une entrevue et faire évoluer la situation.

Il est anormal, alors que nous payons des abonnements de transport de plus en plus onéreux, que nous sommes des contribuables comme les autres, que nous ne puissions pas prétendre à un service cohérent et efficient afin de répondre à nos besoins.

Si vous vous sentez concernés par l'usage des transports publics dans nos communes, dès maintenant ou pour les prochaines années, pour vous-même ou pour vos enfants, n'hésitez pas à nous contacter aux adresses suivantes :

joel.marseille@tencin.fr

peyron.valerie@free.fr

christiane310558@wanadoo.fr

Pont de Brignoud

Le pont de Brignoud devrait pouvoir être remis en service pour les véhicules légers de moins de 3,5 T et de 2,5 m de hauteur dans les deux sens d'ici la fin de l'année. Les travaux ont débuté le 19 septembre par la mise en place d'un double tablier métallique sur la charpente découpée et montée. Ces travaux d'un montant d'un million d'euros sont entièrement pris en charge par le Département



Le CCAS de Tencin



Les CCAS voient le jour en 1978.

Ce sont des Centres Communaux d'Action Sociale, établissements publics possédant un budget propre et un conseil d'administration distinct du conseil municipal.

Composition du CCAS de Tencin :

- Le maire, François STEFANI, président de droit

- 4 membres élus du conseil municipal :

Marie-Bénédicte ESTELA, adjointe au social et au scolaire, vice-présidente

Joël MARSEILLE, 1^{er} adjoint

Cédric LESCURE, conseiller délégué au social et au scolaire

Maguy GUILLEN, conseillère municipale

- 4 membres nommés par le maire, extérieurs au conseil municipal : Patricia CLÉMENT, Catherine JITTEN, Serge MÉRENDET, Marie PEYRARD.

Quelques attributions de votre CCAS :

- . Lutte contre l'exclusion
 - . Domiciliation des personnes en habitat précaire
 - . Analyse des besoins sociaux
 - . Prestations d'aides remboursables ou non (sur étude d'un dossier présenté par une assistante sociale)
 - . Aides à la personne (portage de repas à domicile, aide administrative...)
 - . Préparation du Noël de nos anciens
- Ceci est bien sûr une liste non exhaustive.

Notre équipe est à votre disposition pour la durée du mandat.

Urbanisme

Autorisations d'urbanisme

Nous rappelons que tout projet de travaux (peinture de volets, changement de menuiseries, création d'une fenêtre, clôture, piscine, ravalement de façades...) requiert une autorisation d'urbanisme sous la forme d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable, selon les projets.

Aucune commande ne doit être passée avant d'avoir obtenu un arrêté municipal de non-opposition à déclaration préalable ou autorisation de permis de construire.

De même les travaux ne doivent pas commencer avant d'avoir obtenu cette autorisation.

Les demandes d'autorisations doivent être déposées :

- Soit sous forme de documents papier en 2 exemplaires pour les demandes de travaux; 4 exemplaires pour les permis de construire, par courrier en recommandé avec accusé de réception ou à l'accueil de la mairie ;
- Soit sur la plateforme de l'urbanisme : <https://gnau18.operis.fr/gresivaudan.gnau/#/>

Les demandes envoyées par mail ne sont plus traitées.



La déclaration d'achèvement de travaux et de conformité (DACT)

Elle est obligatoire. Déposée dès la fin des travaux, elle laisse la possibilité à l'Administration de contester la conformité des travaux. A Tencin, la Mairie peut procéder à un récolement dans un délai de 5 mois après dépôt de cette déclaration. Si les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation obtenue, la conformité sera délivrée. Dans le cas contraire, il sera demandé de procéder à une régularisation des travaux en déposant une demande d'autorisation d'urbanisme (PC ou DP) qui peut être refusé si les travaux s'avèrent irréalisables du fait de leur incompatibilité avec les documents d'urbanisme (PLU, PPR...) et la demande non régularisable ; ce qui pourra poser problème au moment de la vente de la maison, par exemple.

Conseil municipal



Conseil municipal du 20 juin 2022

Avant d'ouvrir la séance, Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises conformément à l'arrêté préfectoral du 28 avril 2022.

Le nom des personnes tirées au sort consultables à la mairie.

1. Demande de subvention auprès de la Région pour l'opération Cœur de Village

Il est proposé de déposer un dossier pour le chantier à venir Cœur de Village englobant les tranches 1 et 2 soit le parking FIGINI, le parking Place des Voyageurs, le parking place du 19 mars 1962, l'aménagement du carrefour formé par les RD 523 et RD 30, le parc de la mairie et l'aménagement du bas du parc. Le montant HT de cette opération est de 1 182 079,25 €.

Autorisation donnée au maire de demander une aide de la Région à hauteur de 200 000 € pour cette opération.

2. Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes

Pour la même opération que la région, il est possible d'obtenir un fonds de concours auprès de la communauté de communes sachant que le reste à charge pour la commune ne devra pas être inférieur à 20% du montant de l'opération.

Autorisation donnée au maire de déposer cette demande et à signer tous les actes s'y rapportant.

3. Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'opération cœur de village tranche 1

La tranche 1 consiste à la réalisation du parking rue du Lavoir, à la recomposition des places des Voyageurs et du 19 mars 1962 ainsi que le carrefour des RD 523 et RD 30. L'aide du Département peut se monter à 25% dans le cadre de ce dossier, dont le montant a été estimé à 523 993,25 €.

Tencin 2020 n° 6 - octobre 2022

Autorisation donnée au maire de déposer une demande de subvention pour un montant de 130 998,31 € correspondant à 25% du montant des travaux et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

4. Demande de subvention auprès du Département pour le chantier Cœur de Village tranche 2

La tranche 2 consiste en l'aménagement du parc de la mairie et du bas du parc dont le montant HT a été estimé à 658 086 €.

Autorisation donnée au maire de déposer une demande de subvention pour un montant de 164 521,20 € correspondant à 25% du montant des travaux et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

5. Demande d'une subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR pour l'opération Cœur de village tranche 1

Possibilité de bénéficier dans le cadre de cette opération d'une aide correspondant à 20 % du montant des travaux soit 104 798,65 € pour un montant de travaux de 523 993,25 €.

Autorisation donnée au maire de solliciter cette aide auprès des services de l'État et à signer tous les actes s'y rapportant.

6. Demande d'une subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR pour l'opération Cœur de Village tranche 2

Cette tranche correspond à l'aménagement du parc de la mairie et du bas du parc l'aide sollicitée est de 164 52,50 € correspondant à 20% d'un montant de travaux HT de 658 086 €.

Autorisation donnée au maire de solliciter cette aide auprès des services de l'État et à signer tous les actes s'y rapportant.

7. Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes

Dans le cadre des travaux de rénovation des toilettes de la maison des associations, la communauté de communes étant utilisatrice dans le cadre de l'Accueil de Loisirs peut apporter une aide financière à hauteur de 50% du montant HT des travaux qui se montent à 4 705 € soit une aide de 2 352,50 €.

Autorisation donnée au maire de déposer cette demande et à signer tous les actes s'y rapportant.

8. Tarifs cantine périscolaire et local jeunes

Proposition des prix suivants pour ces différentes prestations
QF < 700 garderie : 1,16 €, repas : 4,24 € total : 5,40 €. Périscolaire pour 1 h : 1,16 €

De 700 à 1000 garderie : 1,39 €, repas : 4,95 € total : 6,34€. Périscolaire pour 1 h : 1,32 €.

De 1001 à 1500 : garderie : 1,67 €, repas : 5,02 € total : 6,77 €. Périscolaire pour 1 h : 1,75 €.

De 1501 à 2000 garderie : 2,00 €, repas : 5,18 € total : 7,18 €. Périscolaire pour 1 h : 2,00 €.

> 2000 garderie : 2,33 €, repas : 5,28 € total : 7,61 €. Périscolaire pour 1 h : 2,33 €.

Enfant bénéficiaire d'un PAI ou allergique apportant son repas 0,50 €.

Repas servi sans inscription préalable : 13 €

Pour le périscolaire, toute heure commencée est due, le dépassement d'horaire après 18h30 est facturé 16 € le ¼ d'heure.

Pour le local jeunes les cotisations annuelles proposées sont les suivantes :

QF < 700 Tencinois : 17 €, non Tencinois : 18,50 €.

De 701 à 1500 Tencinois : 23 €, non Tencinois : 25 €.

> 1500 Tencinois : 29 €, non Tencinois : 32 €.

Pour les activités il est proposé de créer une ligne pour activités spécifiques pour lesquelles un tarif de 2 € sera appliqué à l'inscription.

Présence et activité dans les locaux : gratuité

Interventions extérieures ou sorties à faible coût en fonction des 3 tranches 2,75 €, 5,25 €, 7,50 €.

Sorties en fonction des 3 tranches 6,30 €, 9,50 €, 13,75 €.

Sorties renforcées en fonction des 3 tranches 8,40 €, 13 € et 17,50 €.

Proposition des tarifs adoptée.

9. Remboursement de frais supportés par une élue

Dans le cadre de l'accueil d'un couple d'Ukrainiens, des achats ont été effectués, ces dépenses de 379,89 €, ont été avancées par une élue.

Autorisation de rembourser cette somme et d'inscrire cette dépense au budget.

10. Réforme de la publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés.

À compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique sur le site Internet.

À défaut de délibération au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique

Afin de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès à la dématérialisation de ces actes, il est proposé de choisir la publicité des actes de la commune sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un exemplaire papier sera laissé à disposition du public au secrétariat aux heures d'ouverture.

Proposition adoptée

11 - Convention Territoriale Globale

Les Contrats Enfance Jeunesse arrivés à échéance le 31 décembre 2021, ont été remplacés par la Convention Territoriale Globale. Cette dernière résulte d'une démarche nationale de la CNAF qui a pour objectif de mettre les ressources de la CAF tant financières qu'en ingénierie au service de la politique familiale et sociale des territoires.

Conformément à l'expression des élus lors de la conférence des maires du 30 mai 2022, les discussions politiques se poursuivront tout au long de la CTG qui pourra être amendée en conséquence.

La signature de la CTG qui interviendra en septembre est une étape nécessaire au maintien et au versement des financements de la CAF issus du CEJ.

Proposition d'autoriser le maire de poursuivre les discussions autour de la démarche de mise en œuvre de la CTG, de signer le Convention Territoriale Globale afin de sécuriser le maintien des financements existants et permettre l'émergence de nouveaux projets.

Proposition adoptée.

12. Modification de droit commun et révision allégée du PLU

Une procédure de révision allégée du PLU concernant les secteurs Villa Hermine, Dix Quarts, Pré du Chêne et hameau des Tourettes a été engagée. Pour le dernier secteur, les riverains avaient sollicité le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique pour une extension de la zone constructible (les jardins étaient classés en zone agricole) pour leur permettre l'installation d'abris de jardins et de piscines. Leur demande avait recueilli un avis favorable du commissaire enquêteur mais n'ont pas été intégrées dans la rédaction du PLU.

Une procédure de modification simplifiée du PLU a également été engagée. Au fil des mois de l'application du PLU, il a été constaté des erreurs d'écriture dans le règlement, de couleurs dans la cartographie, de retranscription de la carte du PPR avec celle du PLU, à cela est venu s'ajouter la réglementation sur les ICPE.

Les dossiers de révision allégée et de modification simplifiée n'ont pas abouti à ce jour.

La commission urbanisme a décidé de reprendre les dossiers à zéro et de reprendre ces procédures.

Proposition d'annulation de toutes les délibérations antérieures concernant ces deux dossiers et d'engager les procédures nécessaires à l'aboutissement des régularisations du PLU (révision allégée et modification de droit commun).

Proposition adoptée

13. Instauration du temps partiel :

Le temps partiel est inscrit dans le règlement de service, cependant, il n'a été pas pris de délibération pour pouvoir l'appliquer.

Délibération prise pour appliquer le temps partiel.

14. Autorisation pour la collectivité de faire appel au service emploi du centre de gestion

Dans certains cas, la collectivité doit faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles.

La commune n'ayant pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées, il est proposé de recourir au service emploi du Centre de Gestion afin d'assurer la continuité du service public.

Proposition adoptée.

15. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques (contrat de 6 mois)

Le contrat établi pour un accroissement temporaire d'activité arrive à échéance le 14 juillet 2022, il avait été établi pour une durée de 12 mois et ne peut être prolongé, son renouvellement n'est pas possible. Proposition de créer à compter du 15 juillet 2022 un emploi non permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée de 16h hebdomadaires pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité.

Proposition adoptée.

16. Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique spécialisé en espaces verts

Vu le développement de la commune et la politique d'embellissement menée actuellement, proposition de recruter un agent spécialisé dans les espaces verts pour renforcer l'équipe technique et compenser la baisse du temps de travail d'un des agents qui a sollicité un temps partiel.

Proposition adoptée

17. Création d'un poste permanent à temps complet de directeur général des services

Aucune personne n'a satisfait aux conditions pour le remplacement de notre secrétaire comptable si ce n'est une personne ayant qualité de DGS qui souhaiterait garder cette fonction pour intégrer notre collectivité. Elle a été reçue et aurait le profil pour tenir le poste. Nous pouvons conformément à l'article L313-1 du code des collectivités territoriales recruter sur un emploi de DGS (communes de plus de 2000 habitants).

Proposition afin de pouvoir combler le poste vacant en comptabilité de recruter un agent au grade de directeur général des services.

Proposition adoptée.

18. Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^e classe à temps complet

Afin de répondre aux besoins du service scolaire proposition de créer un emploi d'ATSEM principal de 2^e classe à temps complet pour assister les enseignantes et assurer le service périscolaire.

Proposition adoptée.

19. Suppression d'un poste d'ATSEM de 2^e classe à temps non complet (27,48 h annualisé)

La création du poste d'ATSEM à temps complet entraîne de facto la suppression du poste d'ATSEM à temps non complet.

20. Dénomination des nouvelles rues

4 nouvelles voiries et un chemin communal existant sont concernés.

Deux voiries concernent le lotissement des Béalières proposition de les nommer allée des Blés et allée des Maïs.

Une voirie concerne le lotissement route d'Hurtières, proposition de la nommer allée des Ardoisières.

Une voirie concerne la liaison chemin des Songes à la ferme Grand Maison, proposition de la nommer allée des Rêves.

Proposition de nommer impasse des Peupliers, le chemin communal perpendiculaire au chemin des Berges permettant l'accès à l'élevage avicole.

Propositions adoptées.

Projets de délibérations

Règlement intérieur d'hygiène et sécurité

Il existe un règlement intérieur applicable à notre collectivité. Ce règlement comporte un chapitre sur l'hygiène et la sécurité. Le comité technique a conseillé de dissocier le règlement intérieur du règlement hygiène et sécurité.

Un projet de règlement intérieur d'hygiène et sécurité a été rédigé. Avant de l'adopter, il doit être soumis au CT.

Proposition de soumettre le projet au prochain comité technique et de désigner un assistant de prévention parmi les employés ou de conventionner avec le centre de gestion qui pourrait tenir ce rôle.

Proposition adoptée.

Plafond de prise en charge du compte personnel de formation

Finalisation du de projet de délibération à soumettre au Comité Technique.

Divers

ACM modification du règlement

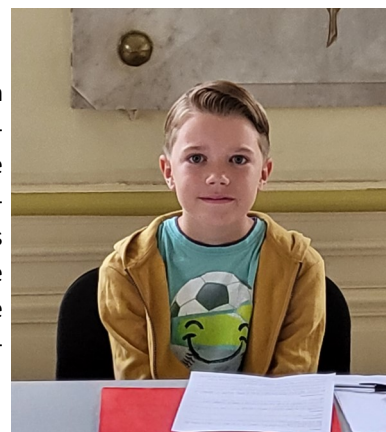
Proposition de modification du règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs en intégrant un article concernant les Projets d'Accueil Individualisé.

Proposition adoptée.

Fin de séance

Conseil municipal des enfants

Suite à la démission d'un enfant élu au conseil municipal des enfants de Tencin, le jeune Noah qui était le suivant sur la liste des dernières élections a intégré la séance du 8 octobre. Bienvenue à ce nouveau conseiller municipal.



Culture

Des nouvelles de la médiathèque



Contact
Parc de la Mairie -
Route du Lac
38570 TENCIN
04 80 04 24 62
mediatheque@tencin.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi : de 10h à 12h et de 14h à 18h

Judi : de 16h30 à 18h

Vendredi : de 14h à 19h

Samedi : de 10h à 15h non-stop



Nous espérons que cette année 2022-2023 sera forte en moments de découvertes et de rencontres, de discussions et de débats, de détente et de loisirs, pour cela voici ce que nous vous avons proposé pour cette rentrée 2022.

En novembre pour le « mois du doc »

Projection gratuite du film "La panthère des neiges" vendredi 25 novembre à 19h30 à la médiathèque : Projection suivie d'un échange avec Antoine Corcket, photographe naturaliste.

Synopsis :

Au cœur des hauts plateaux tibétains, le photographe Vincent Munier entraîne l'écrivain Sylvain Tesson dans sa quête de la panthère des neiges. Il l'initie à l'art délicat de l'affût, à la lecture des traces et à la patience nécessaire pour entrevoir les bêtes. En parcourant les sommets habités par des présences invisibles, les deux hommes tissent un dialogue sur notre place parmi les êtres vivants et célèbrent la beauté du monde.



En décembre spectacle de Noël



Samedi 3 décembre (sous réserve) à la médiathèque : Spectacle jeunesse de fin d'année gratuit "Le rêve de Nicolas"

À l'approche de Noël, les enfants rêvent de celui qui illuminera le jour tant attendu : LE PÈRE NOËL!

Mais savez vous qu'il a été lui aussi un tout petit enfant ? Au travers de cette histoire, deux lutins vous entraîneront sur le chemin de son enfance au rythme de chansons à partager.

Le Rêve de Nicolas est un conte musical illustré par un livre géant pour chanter et rêver en famille...En attendant le Père Noël !

Durée : 40 Minutes

<https://lapetitemelodie.jimdofree.com/spectacles-musicaux/>

SPECTACLE OFFERT PAR
LA MUNICIPALITE DE TENCIN



Théâtre

Après le succès du « Dindon » de Feydeau, la troupe Sel et Sucre vous propose cette année « Cendrillon » de Joël Pommerat.

Dans cette version modernisée du conte, on passe constamment de l'explosion de rire à l'émotion pure, de la surprise à la terreur. L'auteur revisite le mythe sans jamais s'en moquer mais en écartant les clichés au profit d'une vraie profondeur humaine.

Cendrillon est un conte que petits et grands connaissent. Mais dans cette nouvelle version écrite par l'auteur contemporain Joël Pommerat, le langage et les personnages sont remis au goût du jour : Cendrillon dite Sandra vient de perdre sa mère. Son père, incapable de vivre seul, décide de se remarier. Cendrillon va devoir faire face à une belle-mère odieuse et à des sœurs moqueuses. Mais attention, Cendrillon, cette fois, a décidé qu'elle ne serait pas gentille ! Une histoire d'aujourd'hui où il est question de deuil, de famille recomposée, de séparation et encore de bien d'autres choses. Une pièce de théâtre tout public à partir de 8 ans ou drame et comédie se confondent comme « dans la vraie vie ».

Renseignements : 06 34 37 00 03

Attention ça tourne !

Le tournage du court-métrage « un 5 juillet » est en cours d'élaboration sur le territoire communal. Produit par l'association Ciné Caramelle avec la société tencinoise Palm Prod.

Synopsis :

Nous sommes en Algérie en 1962, des adolescents Français insoucians, préparent joyeusement leur première surprise party.

En ville une célébration de l'indépendance par les Algériens qui tourne mal, des incidents à cause disait-on des événements.

Quelles conséquences pour nos adolescents, et quel sera leur destin ?



PUB...

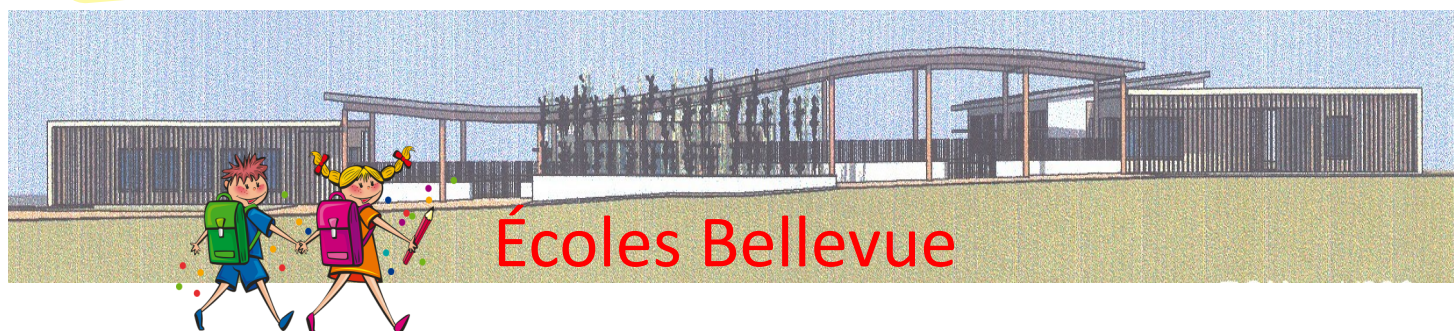


Journées du patrimoine



Lors des journées européennes du patrimoine, l'église Saint Jean-Baptiste, dont la rénovation est quasiment terminée, a reçu la visite du président du conseil départemental de l'Isère Jean-Pierre Barbier.

Vie scolaire



Effectifs de l'école maternelle

Mmes Laurenty et Duc	Petite Section	23 élèves
Mmes Allix et Gonard	Petite Section : 8 Moyenne Section : 15	23 élèves
Mme Audibert	Petite Section : 6 Moyenne Section : 17	23 élèves
Mme Rival	Moyenne Section : 6 Grande Section : 17	23 élèves
Mme Fouillet	Grande Section	24 élèves
	Total	116 élèves



L'équipe enseignante de l'école maternelle et les atsem

Effectifs de l'école élémentaire

Mme Chevalier et M. Arnould	CP	21 élèves
Mme Garel	CP	20 élèves
Mme Octru	CE1	20 élèves
Mme Challéat	CE2	25 élèves
Mmes Henriot et Riche	CE2 : 6 CM1 : 18	24 élèves
Mmes Abouzeid et Riche	CM1 : 12 CM2 : 13	25 élèves
Mme Duclos	CM2	26 élèves
	Total	161 élèves



L'équipe enseignante de l'école élémentaire

Cette nouvelle rentrée scolaire a vu l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire, qui a nécessité la construction de nouveaux locaux au sein du groupe scolaire Bellevue.

Au revoir et merci

Pour cette nouvelle rentrée 2022/2023, quelques maîtresses ont quitté le groupe scolaire Bellevue. Il s'agit de Mme Maréchal, directrice de l'école maternelle qui a rejoint une autre école à Crolles ; de Mme Camus qui a intégré l'école de La Terrasse ; quant à Mme Roux, elle a fait valoir ses droits à la retraite.

Ludovic Dewaele, le responsable de l'Accueil Collectif de Mineurs est également parti pour d'autres fonctions et sera prochainement remplacé.

Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs nouveaux postes et un repos bien mérité pour la jeune retraitée.



Qu'est- qu'on mange ?

Mardi 4 octobre, les élèves mangeant à la cantine Bellevue ont pu profiter de l'animation « bar à fromages et à pains », qui s'est avérée être un réel succès tant dans l'animation que dans la dégustation.

Le jeudi 6 octobre, c'était au tour des enfants de la cantine de l'espace culturel de profiter de cette sympathique animation gustative.

Le prochain moment fort prévu à la cantine sera un repas fourni par un Food truck avec au menu frites/nuggets et frites/kebab.

Bon appétit !



Les équipes d'animation des cantines Bellevue (photos 1 et 2) et de l'espace culturel (photo3)

Au jour le jour

Kermesse des écoles



Le 25 juin au parc de la mairie s'est tenue la kermesse des écoles organisée par le sou des écoles et les enseignants. Spectacles de danse et animations pour les enfants étaient au rendez-vous.

Fête de la musique



Faisant suite à la kermesse des écoles, le comité des fêtes de Tencin a brillamment rempli sa mission d'organisateur en délivrant au public venu nombreux un spectacle de qualité.



Au jour le jour

Boum des CM2



La traditionnelle « boum » des CM2 organisée par le sou des écoles le 1^{er} juillet a réuni les futurs collégiens dans l'enceinte de l'école Bellevue où ils ont passé un agréable moment.

Manifestation pour le maintien du T 86



Le 5 juillet une quarantaine d'usagers et d'élus ont manifesté sur la RD 523 pour le maintien du passage de la ligne T 86 sur les territoires de Tencin, La Pierre et Champ près Froges.



Fête nationale



Le 13 juillet, une foule nombreuse s'était réunie au parc du château de Tencin pour assister au feu d'artifice et au bal populaire.

Cinétoiles



Le 20 août la projection du film d'animation « En avant » organisé en collaboration avec la communauté de communes « Le Grésivaudan » a permis à plus d'une centaine de spectateurs de passer un agréable moment au parc de la mairie.

Au jour le jour

Rentrée des classes



La rentrée des classes du 1^{er} septembre s'est bien déroulée. Le sou des écoles, comme à son habitude, a offert le café en guise de bienvenue.

Forum des associations



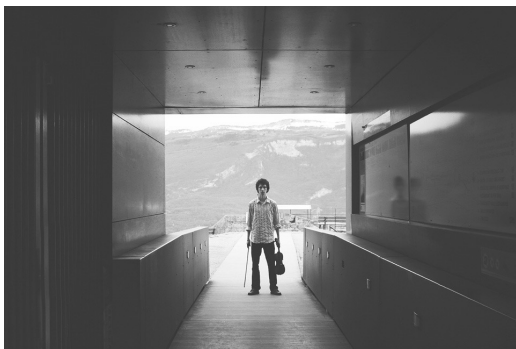
Le forum des associations s'est tenu le 3 septembre à la maison des associations.

Apéro pétanque



Le 23 septembre s'est déroulé en nocturne un convivial « apéro pétanque » co-organisé par les associations 1 2 3 Bouge et le comité des fêtes.

Concert



Le 30 septembre, la médiathèque a accueilli « Fall Therapy » pour un concert de musique électro.

Balades urbaines



Depuis le mois de mai, une partie de l'équipe municipale vient à la rencontre de la population dans le cadre de la présentation du label village fleuri dont la commune souhaite obtenir une fleur prochainement.

À vos agendas - À vos agendas - À vos agendas

Théâtre « Cendrillon »
Samedi 29 octobre à 20h30
Offert par la mairie
Espace culturel

Défilé Halloween
Lundi 31 octobre
Organisé par le sou des écoles
Dans les rues du village

Cérémonie du 11 novembre
Face au monument aux morts

Concert
Samedi 3 décembre
Mich Norman & Crazy countr'3
Espace culturel
Entrée 10 € une consommation offerte
Réservations au bureau de tabac

Marché de Noël
Samedi 10 décembre
de 16h à 21h
Maison des associations

Vœux du maire
Vendredi 6 janvier à 19h30
Espace culturel

Repas des anciens
Dimanche 8 janvier
Espace culturel

Tournoi de ping pong
Samedi 28 janvier
Organisé par 1 2 3 Bouge
Espace culturel

Foire au boudin
Dimanche 5 février
Préau de l'espace culturel

Soirée jeux
Samedi 25 février
Organisé par 1 2 3 bouge
Espace culturel

Jours et horaires d'ouverture de la mairie jusqu'au 6 novembre
Lundi de 14h à 17h , jeudi et vendredi de 9h à 12h



Jours et horaires d'ouverture du bureau de poste
mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h15 à 17h15

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

François Stefani

Sur rendez-vous,

France Denans

Sur rendez-vous,

Marie-Bénédicte Estella

Sur rendez-vous,

Joël Marseille

Le lundi de 10h à 12h

Robert Fois

Sur rendez-vous,

Arnaud Kervizic

Sur rendez-vous,

Où en prenant rendez-vous à la mairie au 04 76 71 36 14 :
Lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Service urbanisme : urbanisme@tencin.fr

Autres demandes administratives : accueil-mairie@tencin.net

Directeur de la publication : François Stefani - **Mise en page** : Robert Fois

Photothèque : © Mairie de Tencin.

Le Bulletin de Tencin - N° 6 - Octobre 2022

Vous pouvez joindre vos élus :
- au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité);
- au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie)